

Deux questions financières

Alain GUICHON

Cotisations 2001

En juin 2001 le trésorier de l'UNSA éducation nous faisait savoir que la cotisation fédérale allait augmenter de manière significative. Cette décision a été prise en particulier pour surmonter les frais importants de l'UNSA pour la mise en place des élections prud'hommales. L'augmentation prévue pour notre syndicat est de 50 F par adhérent actif et 27 F par adhérent retraité.

A l'époque où cette décision nous a été proposée, il était impossible de réunir les instances nationales et le bureau national a proposé d'appliquer cette hausse sur les cotisations 2001 en disant que la décision finale serait prise par notre CSN de novembre et que si le vote était défavorable, le syndicat rembourserait les sommes trop perçues.

Nous soumettons donc au vote du CSN cette proposition d'augmentation de la cotisation 2001.

Vote : Unanimité moins 13 abstentions

Achat appartement

Afin de permettre au 2^e permanent de loger en région parisienne, d'être plus proche du siège du syndicat et d'améliorer ainsi la qualité du fonctionnement et du travail des permanents, le bureau national a mandaté le trésorier pour rechercher rapidement un appartement. Les nombreux contacts avec les agences nous ont permis de trouver un appartement type F3 de 80 m² situé à Montreuil pour un prix de 1 050 000,00 F. La promesse de vente a été signée le 2 août 2001 et la signature définitive est prévue le 12 décembre 2001.

En ce qui concerne l'achat, le financement serait réalisé de la manière suivante:

- 350.000,00 F au comptant
- 700.000,00 F par l'intermédiaire d'un prêt sur 5 ans avec la Caisse d'Épargne

Nous soumettons au vote du CSN cette proposition d'achat de l'appartement

Vote : Unanimité moins 18 abstentions

Procédure d'élection

André OUAGGINI pour la Commission Nationale de Contrôle intervient sur l'élection des bureaux départementaux et des CSA

La CNC s'est réunie en début d'après midi et a souhaité rappeler son rôle qui est de s'assurer que les processus démocratiques qui ont servi à mettre en place les organismes dirigeants du syndicat ne souffrent pas de discrédit à l'intérieur ou à l'extérieur du syndicat. Elle estime qu'on ne peut utiliser des pistes que lorsqu'il y a des remontées. Aussi en liaison avec B. Lefèvre, secrétaire national à la commission vie syndicale et sous son autorité, elle souhaite qu'une enquête rapide soit diligentée auprès des SA et SD, enquête qui comporterait trois questions :

- quelles ont été les procédures pour l'élection des bureaux départementaux et pour celle des CSA ?
- quelles difficultés ces départements ou académies ont-ils rencontrées ?
- quelles sont les suggestions qu'ils font pour remédier aux difficultés rencontrées ?

A partir de cette enquête qui sera adressée au siège et dépouillée par la commission vie syndicale, des propositions précises seront faites au bureau national.

Thème du congrès

Jean Jacques ROMERO intervient en fin de CSN pour présenter le thème du congrès de Nantes : « le thème du congrès pourrait tourner autour de l'idée qu'il s'agit pour le SNDPEN de passer du protocole d'accord et du statut nouveau à une culture d'encadrement dans une société éducative. Il semble que nous pouvons conduire notre réflexion sur ces points. 2002 sera de plus l'année du 10^e anniversaire du SNDPEN que nous allons aussi fêter à Nantes. Nous pourrions donc retrouver ce qui a fait ce que nous sommes aujourd'hui, ce qui a fait le succès du SNDPEN et le départ vers de nouveaux succès, de nouveaux acquis »

Le secrétaire général propose ensuite le thème du congrès (lire p. 24).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention

Le conseil syndical national

André OUAGGINI

2002 est année de congrès, le CSN a donc été renouvelé à l'automne 2001, par un vote de chaque conseil syndical académique.

La commission nationale de contrôle constate (Georgette Allemand, Jean Philippe Decroux, Joël Guersent, Joël Olive, André Ouaggini) s'est réunie le 6 novembre 2001 afin de vérifier la composition du CSN

259 membres
dont 81 membres de droit :

- les 21 secrétaires académiques
- les 5 anciens secrétaires généraux (Edmond Benayoun, Robert Bourgeois, Michel Hory, Robert Momboisse, Marcel Peytavi)
- les 28 membres du bureau national
- et les 17 élus SNPDEN à la CAPN
...et 178 membres élus par le CSA

La liste des membres du CSN se trouve p. 42 à 45

La commission nationale de contrôle a souhaité étudier la mise en application des articles 3 et 35 du règlement intérieur;

Article 3 :
La place des femmes et des hommes dans le syndicat :

Dans les instances syndicales et les représentations syndicales élues, départementales, académiques et nationales, il est prévu une participation du sexe le moins représenté au moins proportionnelle à son nombre au niveau considéré. A l'article 35, il est prévu des dispositions transitoires pour les élections 2001

Article 35 :
Dispositions transitoires

Si la mise en œuvre immédiate de l'article 3 ne pouvait être totalement réalisée dès les élections de 2001 prévues aux articles 16 (CSA), 18 (CSN), 22 (congrès) et 31 (CAPA), à titre transitoire, une meilleure représentation des femmes que pour les élections précédentes, devra être assurée

De la combinaison de ces articles la composition du CSN devrait tendre à une meilleure représentation des femmes qu'en 2000. Le CSN a procédé à une analyse comparative de la composition du CSN en 2000 et 2001.

Situation des adhérents année scolaire 2000-2001

	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
Retraités	434	1 450	1 884	23,04	76,96
Actifs	2 731	4 894	7 625	35,82	64,18
Total	3 165	6 344	9 509	33,28	67,62

et au CSN :

2000-2001	59	195	254	23,23	76,77
2001-2002	69	190	259	26,64	73,36

Progression du nombre de femmes de 3,41 %

Bilan de la représentation des femmes au CSN (analyse par académie). Académies non prises en compte dans cette étude (un seul représentant) : Étranger, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique

	Moyenne % F	Académies en dessous de la moyenne		Académies au dessus de la moyenne		Total des aca(s)
		Nombre	%	Nombre	%	
Par rapport à la moyenne de la composition du CSN	26,64	14	53,84	12	46,16	26
Par rapport à la moyenne nationale	33,28	16	61,53	10	38,47	26
Par rapport à la moyenne de chaque académie		22	84,62	4	15,38	26
Évolution de la composition CSN - 1 et CSN		11	42,31	12		26
		3 académies statu quo				

Des progrès sont indispensables pour parvenir à l'application de l'article 3 du RI.

Les académies devront être attentives lors de la désignation de leurs représentants au congrès de Nantes.

